

Objet:

TR: TEST : INDEMNITES COVID 19 MEDECINS LIBERAUX

De : csmf.org [<mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>]

Envoyé : mardi 28 avril 2020 06:52

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : INDEMNITES COVID 19 MEDECINS LIBERAUX

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Avril 2020



INDEMNITES COVID-19 MEDECINS LIBERAUX LA CSMF REALISTE, INTRANSIGEANTE ET RESPONSABLE

La CSMF, 1^{er} Syndicat de Médecins Libéraux de France, est à la négociation depuis le début de la crise du COVID-19 avec l'ensemble des représentants de l'État pour obtenir, au mieux, les indemnités pertes de ressources qui aideront les médecins libéraux à faire face à cette crise sanitaire et économique sans précédent à laquelle nous devons faire face.

1. Il est acté que l'arrêt total ou partiel auxquels sont confrontés les médecins libéraux est la conséquence de la réquisition par l'État des établissements de soins et de médecins pour le COVID-19
2. Il est acté que la médecine libérale paye un lourd tribut (décès et maladies professionnelles des médecins) car l'État a envoyé en 1^{ère} ligne des médecins libéraux sans aucune protection.
3. Il est acté que dès le début de la crise le gouvernement a eu des mots malheureux en incitant les patients à ne plus aller consulter pour soigner les autres pathologies que le COVID-19.

Par conséquent si la CSMF appréhende le contexte économique désastreux auquel la Nation est confrontée, la CSMF exige néanmoins de l'État que les indemnités pertes de ressources couvrent immédiatement toutes les charges, sans exception et sans plafond, afin de ne pas pénaliser les spécialités qui font face à des investissements très lourds. Il est à noter que la CSMF ne demande pas de rémunération au-delà de ce qui est accordé à l'ensemble des entrepreneurs français, par sens de responsabilité, mais est intransigeante pour préserver l'outil médical afin de relancer, au plus tôt, les consultations et les soins dans l'intérêt des patients.

La CSMF demande aussi à l'État de peser de tout son poids pour obliger les assureurs privés à accompagner les médecins durant cette crise exceptionnelle qui va au-delà d'une catastrophe naturelle.

La CSMF interpelle la CARMF (dont les réserves permettent d'en consacrer une partie) pour

aider leurs adhérents que sont les médecins libéraux.

Enfin, après la pénurie de masques, qui a coûté la vie à de nombreux personnels soignants, une autre pénurie s'annonce aujourd'hui, celle des produits anesthésiants indispensables à de nombreux soins tels que « le Midazolam, le Propofol et les curares ». La responsabilité de l'État est de nouveau engagée par cette incroyable rupture de stock dont les conséquences seront incroyablement néfastes pour les patients et les médecins qui seront pénalisés puisque dans l'incapacité d'opérer. Il est évident que si l'État n'est pas en mesure d'apporter une réponse dans les prochains jours il devra en assumer toutes les conséquences financières qui, cette fois-ci, iront bien au-delà des seules charges des établissements de soins.

La CSMF attend de l'État les réponses à ses questions dans les 48h.



RETROUVEZ LES SERVICES RESERVES AUX ADHERENTS EN CLIQUANT SUR LES DOCUMENTS CI-DESSOUS

[PLAQUETTE PRESENTATION](#)

[PLAQUETTE AVANTAGES ADHERENTS 2020](#)

[PLAQUETTES GUIDES 2020](#)

Powered by [HYGIEE](#) - [DIMS](#).

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.